

ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE BAMAKO

00000186

DECISION N°2024 - _____ /ENSup-DG

PORTANT OUVERTURE DU CONCOURS PROFESSIONNEL D'ENTREE A
L'ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE BAMAKO, FILIERE DES PROFESSEURS
DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, CYCLE MASTER, AU TITRE DE L'ANNEE
UNIVERSITAIRE 2024-2025

LE DIRECTEUR GENERAL,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Charte de la Transition ;
- Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;
- Vu la Loi n°99-046 du 28 décembre 1999, modifiée, portant loi d'orientation sur l'Education ;
- Vu l'Ordonnance n°10-026/P-RM, modifiée, du 4 août 2010 portant création de l'Ecole Normale Supérieure de Bamako ;
- Vu le Décret n°10-523/P-RM du 21 septembre 2010 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Ecole Normale Supérieure de Bamako ;
- Vu le Décret n°2020-0177/P-RM du 02 avril 2020 portant nomination du Directeur Général de l'Ecole Normale Supérieure de Bamako (ENSup) ;
- Vu l'Arrêté n°2015-2784/MESRS-SG du 14 août 2015 fixant les conditions d'accès, le régime des études et des examens à l'Ecole Normale Supérieure de Bamako,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est ouvert un concours professionnel d'entrée à l'Ecole Normale Supérieure de Bamako dans la filière **des Professeurs de l'Enseignement Secondaire, Cycle Master**, au titre de **l'année universitaire 2024-2025**.

Article 2 : Le nombre de places mises au concours est fixé à **158** et reparti par spécialité comme suit :

| | |
|---|----|
| ✓ Allemand : | 03 |
| ✓ Anglais : | 15 |
| ✓ Arabe : | 10 |
| ✓ Chimie : | 10 |
| ✓ Histoire et Géographie : | 15 |
| ✓ Lettres et Langues Nationales : | 15 |
| ✓ Mathématiques : | 15 |

| | |
|---|----|
| ✓ Philosophie : | 20 |
| ✓ Physique : | 15 |
| ✓ Psychopédagogie : | 15 |
| ✓ Russe : | 05 |
| ✓ Sciences de la Vie et de la Terre (SVT) : | 15 |
| ✓ Sociologie : | 05 |

Article 3 : Peuvent faire acte de candidature les enseignants fonctionnaires détenteurs des diplômes suivants :

- ✓ la licence professionnelle de l'ENSup ;
- ✓ le diplôme de PES de l'ENSup (ancienne et nouvelle formule) ;
- ✓ le diplôme de PEF ;
- ✓ La Maîtrise ou la Licence des facultés.

Article 4 : Le programme du concours est celui de la licence de la spécialité demandée.

Article 5 : Chaque candidat concourt dans la spécialité correspondant à son profil de formation.

Le dossier de candidature comporte les pièces suivantes :

- le formulaire de demande correctement rempli, timbré et signé par le candidat ;
- la copie de l'extrait d'acte de naissance ;
- la copie du diplôme ou de l'attestation du diplôme, compatible avec la spécialité demandée ;
- la copie de l'arrêté de titularisation ;
- l'autorisation du service employeur pour la spécialité demandée.

Article 6 : Sont déclarés admis, dans la limite des places disponibles, les candidats ayant obtenu une moyenne au moins égale à **10/20**.

Article 7 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

| | |
|-------------------------------------|----|
| - Original..... | 01 |
| - MESRS | 01 |
| - DRH Secteur de l'Ed..... | 01 |
| - DNFPC..... | 01 |
| - DNFPP..... | 01 |
| - Ts établissements d'Ens. Sup..... | 17 |
| - Archives | 01 |
| - J.O. | 01 |

Bamako, le 25 JUIN 2024

le Directeur Général,

Dr. Douga NASSOKO
Maître de Conférences

